



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Bureau du 5 février 2025

PNMM_del_bur_2025_01_Approbation_PV_Bureau_30102024

Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 30 Octobre 2024

Vu le code de l'environnement – articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Vu la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNM_2020_11 du 18 juin 2020 donnant délégations au Bureau du Parc naturel marin de Mayotte,

Considérant que le quorum est atteint et que le Bureau peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du Parc naturel marin de Mayotte du 30 Octobre 2024 est adopté.

Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin de Mayotte

M. Abdou DAHALANI



Relevé de conclusion de la réunion du Bureau du Parc naturel marin de Mayotte Le 30 Octobre 2024 à Mamoudzou à 9h00

Membres du bureau

Collège	Membre	Structure	Nom si suppléant	Présentiel / Visio	Absent
Représentant de l'état et de ses établissements publics	M. Nicolas le BIANIC Ou tout membre du service	Direction Mer Sud Océan Indien (DMSOI)			X
Représentant des collectivités territoriales	M. Abdou DAHALANI (pas de suppléant)	Conseil économique, social et environnemental local (CESEM)		Présent	
	M. Laithidine BEN SAID Ou M. Houzainya ANLI MOGHEAZY	Mairie de Mtsamboro		Visio (entrecoupée – déconnection en cours)	
Représentant des organisations professionnelles	M. Régis MASSEAU (pas de suppléant)	Syndicat local de la pêche professionnelle			X
	M. Pierre BAUBET (pas de suppléant)	Structure coopérative locale de pêche		Présent	
Représentant des associations d'usagers	M. Madi SAINDOU Ou tout membre de l'association	Association amicale des piroguiers			X
	Mme Bérénice PREVOT Ou tout membre de l'association	Association les palmes Longues	M. Mathieu DURU	Présent	
Représentants des associations de protection de l'environnement	M. Madi Ali M. Nailane A. ATTIBOU Ou tout membre de l'association	FMAE			X
	M. Anffane TOUFFAIL ou tout membre de l'association	Oulanga Na Nyamba		Visio	
Personnalités qualifiées	M. Eric BELLAIS (pas de suppléant / mandat possible)	Expert dans le domaine de la formation maritime		Présent	
	Mme Esmeralda LONGPEE (pas de suppléant / mandat possible)	Expert dans le domaine des sciences humaines et sociales		Visio (à partir de 10h05)	
TOTAL				7 -> 6 (dont 3 en Visio)	4

Commissaires du gouvernement

Structure	Titulaire	Nom du représentant présent	Présentiel ou Visio	Absent
Préfecture de Mayotte	M. François-Xavier BIEUVILLE, Préfet de Mayotte, délégué du gouvernement Ou tout agent de la préfecture	M. François-Xavier BIEUVILLE	Présent	
Préfecture de La Réunion	M. Préfet maritime Ou tout agent de la préfecture	M. Romain PRENVEILLE	Présent	
Total			2	

Equipe technique du Parc naturel marin de Mayotte

Nom	Fonction	Présentiel ou Visio
Mme Annabelle DJERIBI	Directrice déléguée adjointe et cheffe du service opération / Directrice par intérim.	Présent
M. Yoan DOUCET	Chef du service ingénierie	Présent
Mme Oriane LEPEIGNEUL	Chargée de mission patrimoine naturel	Présent
M. Gaspard DURIEUX	Chargé de mission qualité de l'eau	Présent
Mme. Cyrielle JAC	Chargée de mission pêche et aquaculture	Présent
M. Dailami BEN-ALI	Assistant administratif et logistique	Présent
Total		6

Membres de la commission avis du conseil de gestion du Parc naturel marin (délibération PNMM_cdg_2023_10_revision_commission_avis)

Collège	Structure	Titulaire	Nom si suppléant	Présentiel ou Visio	Absent
Représentant de l'état et de ses établissements	Direction de l'environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte (DEALM)	M. Jérôme JOSSERAND Ou tout membre du même service.	M. Christophe TROLLE	Présent	
	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte (DAAF)	M. Bastien CHALAGIRAUD, M. Franck Duguépéroux Ou tout membre du même service.	M. Franck DUGUEPEROUX	Présent	
	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CDL)	M. Jérémie AMIOT Ou tout membre du même service.			X
	Université de Mayotte	M. Abal-Kassim CHEIL AHAMED Ou	Mme Claire GOLLETTY	Visio	

		tout membre du même service.			
Représentant des organisations professionnelles	Chambre de commerce et d'Industrie de Mayotte (CCI)	M. Bourahima ALI OUSSENI Ou M. Charles-Henri MANDALLAZ			X
Représentant des associations d'utilisateurs	Association des Croiseurs Hauturiers de Mayotte (ACHM)	Mme Françoise TESTUD-VINET Ou tout membre de l'association	M. Jean-François PINNEL	Présent	
	Association Laka	Mme Anfiathi AHAMADA, M. M'colo BOINADI Ou tout membre de l'association			X
Représentants des associations de protection de l'environnement	Association Mangroves Environnement (AME)	M. Boinaé SAID BOINA Ou tout membre de l'association		Présent	
	Les naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte	M. Michel CHARPENTIER Ou tout membre de l'association		Présent	
	Mayotte Nature Environnement (MNE)	M. Fabrice NICOL Ou tout membre de l'association	M. Florent FORESTIER	Présent	
	Oulanga Na Nyamba (ONN)	M. Anffane TOUFFAIL Président Ou tout membre de l'association	(Membre du bureau)		
Personnalités qualifiées	Ecole d'Apprentissage Maritime	M. Eric BELLAIS	(Membre du bureau)		
TOTAL			7 (+ 2 membres du bureau) dont 1 en visio		3

Autres membres présents

Structure	Nom	Fonction	Qualité
DEALM	M. Jean-François LE ROUX	Chef de service Environnement et Prévention des risques	Représentant de l'état et des établissements publics
Préfecture de Mayotte	Mme Maxime ARWEILLER	SGAR	Commissaire du gouvernement
Total			2

Invités : de 10h30 à 12h00

Structure	Nom	Fonction	Qualité
LEMA	M. Guy STEEVES		Pétitionnaire du projet « usine de potabilisation par dessalement »
CREOSCEAN	Mme Mathilde FALCON		Entreprise titulaire d'un marché du LEMA pour la réalisation du projet « usine de potabilisation par dessalement »
Total			2

Ouverture de séance

M. DAHALANI, Président du Conseil de gestion, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 9h30. Il rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 08/07/2024
2. Informations sur les activités du Parc depuis la réunion du bureau du 08/07/2024 ;
3. Préparation du prochain Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte ;
4. Informations et échanges sur le projet d'usine de dessalement d'Ironi Bé
5. Questions diverses.

M. DAHALANI demande si des questions diverses doivent être inscrites à l'ordre du jour. Il n'y a pas de questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 08 Juillet 2024

Ce vote a lieu en fin de séance à cause des difficultés de connections de M. Laithidine BEN SAID et afin d'assurer le quorum.

Pas d'observations sur le projet de Procès-verbal de la réunion du bureau du 08/07/2024.

M. DAHALANI soumet au vote l'approbation du procès-verbal du bureau du 08/07/2024 :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 6

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Informations sur les activités du Parc depuis la réunion du bureau du 08/07/2024

M. DAHALANI mentionne quelques-uns des projets réalisés par le Parc naturel marin depuis la dernière réunion du bureau :

- Sensibilisation à la réglementation Pêche : impression et distribution d'affiches sur la réglementation pêche à pieds et embarquée.
- Mobilisation citoyenne : Lauréats du financement de l'appel à projet « Les ambassadeurs du Lagon 2024/2025 » : Agir pour le Développement intégré du Nord de Mayotte (rénovation de pirogues), La Direction de la Culture et de la Lecture publique (concours d'écriture sur le lagon), Les Apprentis d'Auteuil (musée autour de la pirogue), L'ASPTT (sensibilisation au braconnage de tortues), Fahamou Maecha (activités de découvertes de la biodiversité), Mayotte entraide étudiants (parcours d'accompagnement aux métiers de l'environnement), Ceta'Maore (mallette pédagogique sur les mammifères marins), L'Association Culturelle et Environnementale de Poroani (sensibilisation et restauration du site d'Antana-Be), L'Amicale de Dembéni (laverie solidaire).

Ces lauréats ont bénéficié d'une journée complète de formation par les agents du Parc au mois de Septembre.

- Sensibilisation des jeunes : « Premières bulles au pays du Corail » : 100 jeunes de la communauté de commune de Petite terre ont bénéficié d'une journée au bord de

l'eau avec des activités de découvertes et de sensibilisation au milieu marin : baptêmes de plongée sous-marine, initiation à la natation, kayak et de nombreux ateliers (tortues marines, mammifères marins, avifaune, gestion des déchets, continuum terre-mer etc...)

Il cite également quelques avis techniques rendus par l'office français de la biodiversité avec l'équipe technique du Parc, qui n'ont pas pu être soumis à avis simple du bureau pour des questions de délais et période (vacances scolaires) :

- Avis sur un point de débarquement pêche à Chiconi,
- Avis sur des demandes de prélèvements d'Algues,
- Avis sur des bassins flottants à Bandrélé,
- Avis sur l'aménagement d'un front de mer à Majicavo Koropa,
- Avis sur une plateforme scientifique en mer à Boueni.

Enfin, il mentionne quelques projets à venir :

- Valorisation du patrimoine culturel marin : Festival Laka le 10/11/2024 à Mbouini à partir de 8h00. Au programme : les courses de pirogues, la restitution de quelques réalisations de l'appel à projet « L'Art et la mer » (Parc naturel marin et Direction des affaires culturelles de Mayotte) ainsi que des ateliers de fabrication de sel et de Laka, du théâtre, de la danse, des contes etc... Les membres du conseil de gestion ainsi que le grand public sont invités à venir nombreux !

M. le Préfet mentionne qu'il participera à la course.

- Projet connaissance sur le recrutement des récifs coralliens : des tuiles installées sur les récifs vont permettre de mieux comprendre l'installation des larves de polypes et permettre d'estimer le potentiel de renouvellement des populations.

3. Préparation du prochain Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

Mr DAHALANI informe que le prochain conseil de gestion devrait se tenir le 13/11/2024. L'ordre du jour comprendra l'avis sur le recrutement du directeur du Parc, le compte rendu des activités du bureau depuis le dernier conseil de gestion ainsi que la discussion et le vote sur l'avis conforme relatif à l'usine de potabilisation par dessalement d'Ironi Bé.

4. Informations et échanges sur le projet d'usine de dessalement d'Ironi Bé

M. DAHALANI explique que les équipes ont travaillé sur les premiers éléments soulevés techniquement, mais que l'analyse n'est pas encore exhaustive. Il informe qu'une présentation de celle-ci sera réalisée par les équipes du Parc, suivie à 10h30 par un temps d'échange (questions / réponses) avec le LEMA et le cabinet auquel il a fait appel, CREOSCEAN.

M. DOUCET présente le projet et l'analyse du Parc sur les documents envoyés : voir présentation en pièce jointe. Il précise qu'un changement du projet est en cours concernant l'installation des canalisations et qu'il sera donc plus bref sur ces aspects. Par ailleurs, il indique qu'une analyse de la modélisation et de l'écotoxicologie est en cours à travers la sollicitation d'experts (indépendants et de l'OFB).

M. LEROUX précise que ce projet est normalement soumis à autorisation environnementale, mais qu'il a été traité dans le cadre de l'urgence civile. De ce fait, il explique que les délais d'instruction habituels de 9 mois sont réduits à 6 mois environ et que cela exonère la consultation de l'Autorité environnementale. Il indique que l'étape actuelle est la phase de consultation administrative des acteurs concernés par le projet : ARS, DAAF, Conservatoire du Littoral, les Naturalistes de Mayotte, le GEPOMAY, le CNPN, ainsi que le conseil de gestion du Parc naturel marin. Dans ce cadre, il précise qu'il s'agit bien pour les membres de rendre un avis conforme et que dans le cas où celui-ci serait défavorable, le projet ne pourrait pas être autorisé. Il indique que le dossier est également traité selon la procédure Loi sur l'eau.

M. DAHALANI précise que ce sont des sujets qui peuvent entraîner des plaintes et que de ce fait, il est essentiel d'être le plus objectif possible.

M. BIEUVILLE indique que le dossier est en phase de consolidation et que les choses qui devront être complétées le seront. Il indique partager pleinement la remarque du président : vouloir que ce dossier soit irréprochable. Il mentionne également un certain nombre d'interrogations :

- Il félicite que selon le Conservatoire du Littoral, la population de Crabier blanc, espèce protégée, aurait été multipliée par 3 à Mayotte depuis quelques années, bien que selon ses sources, cette augmentation puisse être due à leur nourrissage dans les décharges.
- Il souhaiterait connaître la procédure de sélection des experts du Parc. Il précise qu'il lui semble normal en tant que Préfet d'avoir un regard particulier à cet égard.
- Il indique que l'eau rejetée de l'usine sera de l'eau sursalée et non de la saumure, définissant l'eau sursalée comme ne contenant aucun produit chimique. Il partage être choqué de l'emploi du terme « pollution » dans les médias ou réseaux sociaux. Il indique que le fait qu'il puisse y avoir une contradiction sur le dossier est tout à fait normal sur la base de démonstrations techniques et d'éléments scientifiques. Le cas échéant, il y a risque de manipulation de l'opinion publique.

M. CHARPENTIER propose de revenir sur un paradoxe : bien qu'il pleuve abondamment à Mayotte, la crise de l'eau persiste, en partie à cause du fait qu'il y ait deux saisons, mais aussi de son stockage dans les nappes phréatiques par infiltration des sols. Il précise que l'eau issue de ces nappes est de bonne qualité car déjà filtrée,

à contrario de celle d'Ironi bé où l'eau récupérée serait de l'eau boueuse à décanner. Il mentionne que la végétalisation et le couvert arboré régresse à Mayotte d'année en année, tout comme la capacité de stockage. Il fait référence à une étude d'un ingénieur de l'ONF, suite à la première crise de l'eau de 2017 à Mayotte, qui avait établi que 100ha de forêt permettait de produire 400 000 m³ d'eau en saison sèche, soit 1/10^{ème} de jour de consommation annuelle. Il indique que cette surface représente 1 millions de plants et qu'il sera nécessaire d'attendre un certain nombre d'années avant qu'ils ne puissent jouer leur rôle de capteurs d'eau, mais qu'il s'agit d'une solution « naturelle » et non « miraculeuse » pour résoudre le problème de l'eau à Mayotte. M. DAHALANI interrompt en demandant à ce que les membres puissent se concentrer sur le projet tel qu'il a été présenté. Il indique partager le point de vu de M. Charpentier sur ces questions, mais lui demande de bien vouloir synthétiser. M. CHARPENTIER refuse de reprendre la parole.

M. BIEUVILLE confirme que tout ce qui a été dit est sans doute assez juste mais que des éléments complémentaires sont à porter à connaissance. Il détaille ainsi la programmation pluriannuelle pour augmenter la production d'eau qui touche 5 secteurs pour le petit cycle d'eau : 1) l'arrêt des fuites d'eau 2) des forages pour augmenter la production (7ème campagne prévue en 2025) 3) une retenue collinaire dans le centre sud de la grande terre 4) des projets d'assainissement 5) Ironi Bé. Il indique que ce programme représente 700 millions d'euros auquel l'état ajoute 210 millions d'euros. Il mentionne des initiatives complémentaires dans le cadre du grand cycle de l'eau, telles que les projets de reforestation et la lutte contre les cultures illégales en collaboration avec la DAAF, même s'il reconnaît que ces mesures ne sont peut-être pas suffisantes. M. DAHALANI : indique que si le débat était à refaire, il aurait peut-être été possible d'aller dans ce sens, mais qu'en l'état, il est nécessaire de débattre sur le dossier tel qu'il a été présenté.

M BAUBET : indique que le manque d'éléments au début du projet a conduit à des spéculations et interrogations. Il précise que ceux qu'il représente ne sont pas des scientifiques et que l'analyse de la modélisation des rejets nécessite un travail d'expert. Il précise être attentif et très intéressé par tous les résultats qui seront déterminants pour prendre une décision. Il remarque que la procédure d'urgence a peut-être alimenté la polémique. Il mentionne que si tous les polluants sont supprimés des rejets, c'est une très bonne chose, mais que cette information n'a pas été clairement mentionnée au début.

M. JOSSERAND : informe que Mayotte a de petits bassins versants et des capacités limitées de stockage dans les nappes phréatiques avec des risques de surverse dans les rivières. Par ailleurs, il indique que lors du Comité des mangroves organisé par le Conservatoire du Littoral et le Parc naturel marin, ce dernier a été informé d'une variante permettant de limiter l'impact fort sur les mangroves. Il demande quel est le sentiment des équipes et interroge également sur ce qui été constaté à Petite Terre concernant une éventuelle accumulation d'eau sursalée.

M. BEN SAID : précise qu'il parle au nom des élus. Il indique qu'une préoccupation première de la population est l'eau, qu'elle souffre de ce besoin et que l'usine est donc indispensable. Il stipule la nécessité de prendre en compte le domaine

environnemental en levant les freins afin de trouver les solutions possibles pour ne pas mettre en péril ce projet très attendu de la population de Mayotte.

M. DAHALANI demande si le suivi de la biodiversité et de la qualité des eaux sera de la responsabilité de l'université de Mayotte, quelle sera leur fréquence et quelles seront les garanties ?

Mme GOLLETY réponds qu'elle n'a pas d'information concernant les suivis de la qualité de l'eau. En revanche, elle indique être impliquée sur la partie évaluation de l'impact pour les mangroves à partir de la méthode RAM. Elle complète sur deux points soulevés par Mr le Préfet :

- Elle confirme qu'il y a bien des observations de crabiers blanc qui se nourrissent en décharge, mais précise qu'il n'y a aucune preuve qui confirme que ce phénomène soit directement responsable de l'augmentation de cette population. Celle-ci pouvant être liée à des facteurs de prévention tels que la lutte anti-rat par exemple. Elle conclue en énonçant qu'il est important de rester objectif à ce sujet.
- Elle indique que dans la littérature scientifique, on parle bien de saumure et non d'eau sursalée lorsque l'on parle de rejets d'une usine. Elle signale qu'au sujet de la question : *« est ce qu'il y aura d'autres contaminants dans ce qui sera rejeté ou seulement de l'eau ? »* : la communication doit être claire. Elle avertit qu'il est très important que les éléments soient objectifs : soit il n'y a que des composants NACN, c'est-à-dire de la saumure sans polluants, soit il y a autre chose et c'est de la saumure plus ou moins polluée.

M. CHARPENTIER : reprends la parole en réponse à M. BEN SAID au sujet des impacts environnementaux de cette usine. Il confirme qu'il est important d'avoir tous les moyens possibles pour augmenter la production d'eau – y compris les solutions fondées sur la nature - et qu'il n'y a pas d'opposition de principe sur une usine de dessalement. Toutefois, il signale que celle de Petite Terre est loin d'avoir apporté satisfaction, bien que rejetant à l'extérieur du lagon. Il constate que les rejets dans des lagons fermés sont extrêmement rares dans le monde : la plupart rejettent dans l'océan ou en mer. Il souligne que c'est précisément une des critiques qui a été faite : l'eau sursalée ou la saumure a tendance à s'accumuler au fonds, l'eau du lagon étant renouvelée au mieux une fois par mois (source : M. Thomassin). De plus, il soulève que l'impact de ces rejets n'est pas examiné avec beaucoup de détail dans les dossiers transmis, pour preuve la comparaison avec les herbiers de posidonies, espèce différente des herbiers présents à Mayotte. Il observe qu'il y a des sites plus favorables au renouvellement de l'eau à l'intérieur du lagon et interroge le choix de ce site. Il remarque avoir demandé à M. le Préfet à ce qu'il y ait une étude de faite sur le sujet, et admet qu'une sortie de lagon sur ce site, puisse être un problème technique. Il demande pourquoi ne pas déplacer l'usine sur un site sans mangroves sur lequel il n'y aura pas besoin d'un rehaussement de l'usine du fait des risques de submersion marine, ni de puiser de l'eau sur un site « boueux ».

M. SAID BOINA : souligne que des dizaines d'hectares de mangroves sont perdus chaque jour et demande quelle surface va être défrichée. Il indique que Mayotte est en danger avec des risques de glissements de terrain quand bien même c'est justement la mangrove qui assure sa protection. Il souhaiterait avoir des informations sur ce sujet et la compensation prévue.

M. DOUCET donne quelques éléments techniques de définition complémentaires en indiquant qu'il est important en effet d'essayer tant que possible de ne pas manipuler le débat public et d'être bien clair sur les terminologies :

- Il indique qu'il y a des polluants « chimiques » et des polluants « naturels », et qu'à partir du moment où ces polluants sont présents en sur quantités, ils peuvent devenir toxiques pour certains organismes non adaptés (comme peuvent l'être les matières en suspension par exemple).
- Il indique que la modélisation de la courantologie est une « boîte noire » pour les non-experts : des paramètres sont mentionnés en entrée et en sortie mais il est très complexe de comprendre ce qui se passe à l'intérieur. Il précise que la modélisation est un outil d'aide à la décision mais que ce n'est pas la réalité. Son objectif est d'approcher le plus possible la réalité avec les paramètres en entrée, en fonction des caractéristiques du lagon et de ce qui est connu (par exemple la salinité du lagon).

M. BIEUVILLE : indique que le lagon est naturellement sujet à des variations de salinité et de température. M. DOUCET : confirme que le lagon est soumis à des lois complexes et que les modélisations ne sont pas infaillibles puisqu'elles raisonnent de façon probabiliste en se basant sur ce qui est connu. En conséquence, il souligne la nécessité que la modélisation soit bien définie avec le maximum de paramètres transparents. Concernant la procédure mise en place pour la recherche d'experts, il indique que celle-ci s'est basée sur l'identification d'experts compétents et capables de répondre dans le temps imparti aux questions posées.

M. JOSSERAND : informe qu'il existe aujourd'hui une variante permettant d'éviter le défrichement des mangroves. Il indique que le nouveau dossier a été envoyé au Parc seulement hier et donc, qu'il ne fait pas parti de l'analyse présentée. Mme LEPEIGNEUL : précise que le dossier sera analysé de façon concrète puisque l'alternative présentée au comité de suivi des mangroves l'était de manière orale. Elle indique que le nouveau dossier permettrait d'éviter la réalisation d'une digue et du défrichement associé et proposerait à la place un passage en aérien. Elle mentionne que les retours du Comité Mangrove étaient plutôt positifs sur cette proposition mais qu'il est nécessaire d'étudier le dossier pour analyser les éventuels éléments manquants et les mesures ERC. M. JOSSERAND : réponds que le dossier est complet et ne nécessite pas de demande de complément. M. BIEUVILLE : confirme que le nouveau projet propose une canalisation en hauteur qui permettrait d'éviter le défrichement des mangroves. M. JOSSERAND : reconnaît que le délai est assez court entre aujourd'hui et le prochain conseil de gestion.

M. DAHALANI introduit Mr GUY (LEMA) et Mme FALCON (Creoscean)

M. DAHALANI remarque qu'un certain nombre d'observations ont été émises et propose de donner la parole au service pour poser ces questions. Il indique que la question de l'impact mangroves semble avoir été étudiée, mais que d'autres questions méritent un éclairage. Il demande à ce que l'OFB et d'autres experts apportent leur regard pour s'assurer que les éléments produits à ce jour au vu des connaissances scientifiques accumulées jusqu'à présent, permette de choisir une option sans trop de risques. Il souligne qu'il s'agit d'un sujet sensible sur le territoire puisque tout le monde veut de

l'eau, tel que M. Le maire de Mtsamboro l'a rappelé. Néanmoins, il précise que depuis plus de 20 ans, les documents font état d'un développement économique largement basé sur la mer et qu'il est important pour cela de la préserver.

M. CHARPENTIER demande pourquoi le rejet hors lagon est écarté. M. BIEUVILLE : précise que ce n'est pas un sujet écarté mais objectivé : 1) d'un point de vu budgétaire : estimation d'un coût de 80 à 100 millions d'euros pour poser une canalisation qui partira de la côte sur 14km 2) d'un point de vu technique, cette option suppose une prestation non insurmontable mais difficile à réaliser et qui devrait coûter environ 500 milles euros par an en entretien. 3) il indique que ce qui lui semble le plus embêtant, au-delà du coût, c'est le fait qu'il faille percer la barrière pour faire passer la canalisation et qu'il s'agirait d'un sujet d'une préoccupation mondiale. Il mentionne néanmoins que cette hypothèse n'est pas écartée et précise que ce qui est proposé est que l'exploitant - constructeur, travaille les 3 premières années sur la question d'un rejet hors lagon. M. DOUCET : informe que 5 alternatives sont proposées dans le dossier pour sortir les rejets du lagon depuis Ironi Bé : à travers la barrière ou bien à travers différentes passes. Il interroge le fait que M. Charpentier soulève peut-être l'idée d'un rejet hors lagon de par la localisation même de l'usine et indique que le dossier comprend un résumé des études alternatives de site qui ont eu lieu il y a un certain temps. M. BIEUVILLE : informe que son rôle est de préserver les grands équilibres et que le choix du site est définitif. Il mentionne qu'avec la croissance démographique de Mayotte, l'augmentation de la consommation d'eau annuelle serait d'environ 2 000m³. Il indique que 40 000 m³ sont aujourd'hui produit, pour une consommation de 45 000m³, portée à 47 000 m³ l'année prochaine. Ainsi, il conclut sur le fait que dans 3-4 ans l'état devra se poser la question d'une nouvelle programmation pluriannuelle, avec sûrement une seconde usine de dessalement et ainsi de suite. M. DAHALANI : reconnaît les défis liés à la temporalité de la gouvernance et la difficulté pour les citoyens à voir des résultats (tel que le reboisement par exemple). Relativement à la question du choix du site, il mentionne que l'on est à présent devant la proposition de cette usine avec ses qualités et ses défauts et qu'il est nécessaire d'émettre des observations le plus objectivement possible. Il remarque qu'il existe une question d'affectation des coûts liée à l'entretien et à l'exploitation de l'usine. Il indique que les politiques autour de la table doivent avoir une vision globale du territoire à porter collectivement.

Puis, il demande au LEMA et à l'entreprise présente s'il y aura d'autres produits dans l'eau rejetée. De plus, soulignant la nécessité de développer une expertise localement pour suivre ce projet aussi bien dans sa phase de réalisation, que d'exploitation, il demande des précisions sur les suivis prévus. Mme FALCON : réponds que des suivis trimestriels ont été proposés en concertation avec l'expertise de l'université de Mayotte sur tous les compartiments du milieu marin : 1) qualité de l'eau 2) état de santé des récifs frangeants 3) état de santé du substrat meuble. Elle indique que la démarche est conçue sur le temps long (10 ans) avec un plan d'échantillonnage qui inclut des stations de contrôle en dehors de l'emprise des projets ainsi qu'à proximité et à distance intermédiaire. M. DAHALANI : entend qu'il est prévu des suivis trimestriels et demande s'il y aura des suivis plus fréquents. Mme FALCON : indique que les suivis plus fréquents se porteront sur la qualité de l'eau potable. M. GUY : précise qu'il s'agit d'analyses ARS réalisées sur le captage, puisque soumis au code de la santé publique.

Mme GOLLETTY : demande qui sera en charge du suivi de la qualité de l'eau. Mme FALCON : réponds que cela sera réalisé par l'exploitant de façon quotidienne à l'aide de préleveurs automatiques. M. DOUCET : indique que les équipes techniques avaient des questions sur l'état initial du substrat et les stations utilisées situées à 2km de l'usine. Mme FALCON : confirme qu'il faudrait faire un état initial avant les travaux en contact avec le milieu marin en reprenant les stations qui seront suivis par la suite. M. DOUCET : insiste sur l'importance que cet état initial puisse effectivement être réalisé avant le début des travaux.

M. CHARPENTIER : demande à ce qu'un suivi des populations de poissons et de cétacés puisse être réalisé dans une zone étendue afin de constater qu'il n'y ait pas d'impact ou d'affaiblissement notoire. Mme FALCON : indique que ces taxons n'ont pas été proposés en suivi car dans l'état initial il n'y avait pas d'enjeux majeur au vu de l'emprise spatiale des rejets et des zones de fréquentation des différentes espèces. M. BAUBET : propose que l'on puisse exiger un suivi visuel, au moins concernant les poissons et peut-être les tortues marines. Mme LEPEIGNEUL : indique que les informations sont lacunaires concernant l'état initial sur les poissons. Concernant les mammifères marins, elle mentionne que les données se basent sur les observations Tsiono. Mme FALCON : précise que l'état des mammifères marins s'est basé non seulement sur les observations Tsiono mais également sur des suivis jusqu'en 2006 puis sur des suivis de 2016. Concernant les poissons, elle indique la liste des espèces observées en annexe du rapport d'incidence. M. DOUCET : explique que l'état initial est important avant le début des travaux pour pouvoir ensuite mettre en place les suivis et comparer la situation avant / après. Il indique, concernant les poissons, qu'il manque le niveau espèces et certaines espèces (présentes dans l'arrêté pêche ou la liste CITES par exemple). Mme FALCON : réponds que la liste est fournie en annexe et confirme que les espèces choisies mentionnent uniquement celles présentes sur les listes ZNIEFF et UICN mais pas CITES. Elle indique que concernant le suivi des poissons il est tout à fait possible de continuer le suivi sur les données collectées dans l'état initial de 2023.

M. BIEUVILLE : mentionne que l'on a justement besoin de données scientifiques pour connaître l'état de la ressource. Il indique que la question de l'état de la ressource est nécessaire non seulement pour Ironi Bé mais pour l'ensemble du lagon afin de permettre la perception d'aides. M. DAHALANI : confirme qu'il s'agit d'un sujet très préoccupant au Parc naturel marin. Mme JAC : explique que ce sont des modèles et façon de travailler différents et indique que pour l'usine, il n'est pas attendu l'évaluation des stocks. Elle complète en mentionnant que s'agissant du protocole PCS qui sera utilisé, il aurait pu être intéressant de l'étendre à 7m plutôt que 4m afin de pouvoir atteindre également les grands prédateurs. Mme FALCON : réponds qu'il existe les 2 distances dans la littérature, mais que la visibilité étant uniquement à 4 mètres, c'est ce protocole-ci qui a été utilisé.

Mme LONGEPEE : questionne le « trop plein » rejeté dans la ravine intermittente susceptible de se déverser dans la mangrove et demande s'il y a des suivis de prévus par rapport à cette eau qui serait très salée et pourrait se reverser dans certains cas dans le milieu. Mme FALCON : réponds que c'est le principe de ces retenus d'eau qui permettent d'éviter une situation exceptionnelle qui ne devrait jamais arriver. Elle

indique qu'il s'agit d'une procédure de prévention et d'alerte pour réduire le risque ainsi que la capacité de production à la moindre alerte. Mme LONGEPEE : demande ce qui est prévu si le risque se produit, comme c'est le cas dans l'histoire industrielle. Mme FALCON : réponds qu'à sa connaissance, il n'y pas de procédure exceptionnelle de prévue. Mme LONGEPEE : compare l'usine de dessalement de petite terre qui a été construite au-dessus d'une falaise qui recule ; à celle-ci, prévue dans une zone de mangroves sujette à la submersion marine. Elle indique qu'il y a des choses à mieux prendre en compte dans ce dossier puisque des accidents arrivent tels que Fukushima par exemple. M. BIEUVILLE : enjoint à essayer de garder des proportions dans les comparaisons, celle de Fukushima lui semblant excessive. Mme LONGEPEE : réponds que l'exemple était pour noter que les usines ne sont pas infaillibles. M. BIEUVILLE : rappelle son rôle de « recentreur » de débat quand celui de Mme LONGEPEE est d'apporter un regard scientifique. Mme LONGEPEE : précise qu'il s'agit d'une question de gestion des risques et qu'il s'agit d'éléments qu'on a tendance à ne pas surestimer. M. BIEUVILLE : acquiesce à condition que cela soit réalisé de façon non excessive. Mme LONGEPEE : demande le droit d'exercer sa liberté de parole et le choix de ses comparaisons.

M. DAHALANI : demande si l'étude comparative financée par l'OFB est dans le dossier. M. GUY : réponds que la prestation comprenant ces éléments est toujours en cours et que de ce fait, le dossier n'est pas disponible pour l'instant. M. DAHALANI : demande si les résultats ont été donnés au directeur général de l'OFB, un des principaux financeurs de cette étude comparative, et si celle-ci a été réalisée totalement ou partiellement, afin d'évacuer la question du choix du site qui attends toujours une réponse. M. GUY : indique que ces éléments sont dans le dossier d'autorisation environnementale. Il précise qu'il a expliqué au DG de l'OFB la situation en demandant une prolongation de cette convention qui a été accordé pour un an. M. CHARPENTIER : indique que dans les premiers dossiers fournis il y a plusieurs mois, il avait été mentionné 4 sites étudiés et qu'Ironi Bé était en 3ème position. Il avait été posé la question plusieurs fois de savoir pourquoi ce site avait été finalement choisi. Il conclue en disant qu'il comprend bien que cette question n'est plus discutable aujourd'hui, mais qu'il tient à préciser que cette question n'a jamais été discutée. Mr JOSSERAND : réponds que concernant le choix du site, il y a environ 80 pages dans le dossier. Il indique que l'ensemble des paramètres a été questionné : volet environnemental, technique, desserte nord et sud, raccord au poste d'énergie. Il explique qu'aujourd'hui le sujet est d'injecter 10 000 M3 pour arriver à un équilibre et que le choix du site n'a pas été choisi uniquement sur des critères environnementaux. Il dit que c'est un secteur où il y a surtout de la vase et que l'eau aura moins de matière en suspension en rejet que ce qui sera prélevé. Il conclut sur le fait que la situation ne lui semble pas catastrophique et invite à ce que les gens lisent le dossier de 500 pages.

M. DAHALANI : conclue en disant que c'est une bonne chose d'avoir fait un tour d'horizon des questions que les uns et les autres se posent. Il note qu'il y a encore un certain nombre de questions en suspens ainsi que l'étude du nouveau dossier transmis. Il précise que c'est un projet collectif et que l'objectif est de permettre de répondre aux attentes des uns et des autres, dans un vrai partenariat scientifique. Il termine en disant que cela engage à produire le meilleur en termes de procédure et de contenu du dossier afin de compter sur tout ce qui peut éclairer la population.

5. Questions diverses

Pas d'autre information à partager.

M. DAHALANI lève la séance à 12h00.
